



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Cabinet du préfet
Bureau Communication
Interministérielle

Melun, le 18 mars 2020

Bilan des opérations de contrôle et Autorisations de déplacement

Mercredi 18 mars, pour le deuxième jour de confinement, en Seine-et-Marne, les forces de police, de gendarmerie et les compagnies républicaines de sécurités ont procédé à de multiples contrôles sur l'ensemble du département.

Ce sont **924 agents** qui se sont déployés sur le terrain, 611 policiers, 250 gendarmes et 63 CRS.
24 653 personnes ont été contrôlées et 626 verbalisées.

On observe donc une amélioration de la situation par rapport à hier, qui ne doit pas faire perdre de vue que rester confiné, c'est contribuer à sauver des vies. Il n'est pas normal que plusieurs centaines de personnes aient été appréhendées en infraction.

Pour rappel, les autorisations de déplacement se résument aux points suivants :

Pour les déplacements professionnels (déplacement domicile-travail ou déplacement pendant les heures de travail, missions ...).

- attestation de l'employeur valable pour toute la période ;
- Pour une mission particulière (déplacement en province par exemple), l'employeur délivre une attestation spéciale ;
- les agents du secteur public (3 fonctions publiques + l'ensemble du secteur de soins + grands opérateurs de réseau) peuvent produire leur carte professionnelle ;
- pour la presse, la carte professionnelle suffit.

Pour les déplacements privés (courses, RDV médical, visites à une personne vulnérable, activités sportives de plein air individuelle...)

- attestation personnelle sur papier libre ;
- attestation de déplacement dérogatoire provenant du site du ministère de l'intérieur en cochant la case correspondante.

En cas de non présentation de justificatif pour se déplacer, les personnes contrevenantes s'exposent à une amende de 4^{ème} classe, pour un montant de 135€ d'amende forfaitaire, 375€ en cas de majoration.

Contacts presse

Bureau Communication Interministérielle

☎ 01.64.71.75.29 – 01.64.71.75.95

✉ pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr